

**L'an deux mil vingt et un, le deux du mois de mars à 18h45** le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Etaient présents :** ANDRIUZZI Jean-Michel, BONICEL Carole, BOUNOUA Houassilla, COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe, COQUARD Philippe, DURET Laëtitia, GARCIA Jean-Marie, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela et VOLPELLIERRE Stéphanie.

**Absents excusés :**

M. RIBIERE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les délibérations du conseil municipal du 8 décembre 2020 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture le 10 décembre 2020. Le conseil municipal est sollicité pour approuver le compte-rendu du 8 décembre 2020.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 8 décembre 2020 à l'unanimité.

#### **2021-MAIRIE-001 M49 COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Considérant que Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Carole NARDINI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, pour le vote du Compte Administratif ;

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir délibéré approuve à l'unanimité, le Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	27 809.95	59 184.03	19 650.60	29 804.90
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>31 374.08</b>		<b>10 154.30</b>
Résultats reportés		76 661.67		46 912.58
Restes à réaliser			83 991.80	
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		<b>108 035.75</b>	<b>26 924.92</b>	

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **2021-MAIRIE-002 COMPTES DE GESTION 2020 – M49**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif M49 de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par la Trésorerie accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des Restes à recouvrer et les états des Restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif M49 de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget M49 de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion M49 dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur Gilles MAURY, Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2021-MAIRIE-003 AFFECTATION DE RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de : 108 035.75 €, décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat au compte

1068 – excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 26 924.92 €  
002 – excédent de fonctionnement reporté : 81 110.83 €

Du budget Primitif 2020

### 2021-MAIRIE-004 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Considérant que Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Carole NARDINI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, pour le vote du Compte Administratif ;

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir délibéré approuve (2 abstentions : G. Ramon, A. Compan-Richard), le Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	755 899.93	893 144.03	248 877.49	260 089.15
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>137 244.10</b>		<b>11 211.66</b>
Résultats reportés		29 186.74	160 930.89	
Restes à réaliser			77 993.28	90 170.00
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		<b>166 430.84</b>	<b>137 542.51</b>	

Dépenses de fonctionnement (1 abstention : G. Ramon) ; Recettes de fonctionnement, d'investissement et Dépenses d'investissement (unanimité)

Constata les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Question : Monsieur Pratlong Maxime informe que la vitre de l'abri bus en centre village est fendue, cela peut être dangereux. Il demande quand sera fini le sol du city stade. Monsieur Ribière informe que mi-avril sera terminé le city stade.

Monsieur Ramon Guillaume indique que la fibre n'est pas installée par la commune mais par le département du Gard et qu'il n'y a aucune coût relatif à cette installation pour la commune.

### 2021-MAIRIE-005 COMPTES DE GESTION 2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif Commune de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par la Trésorerie accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des Restes à recouvrer et les états des Restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Commune de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget Commune de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, approuver (2 abstentions : G. Ramon, A. Compan-Richard), que le Compte de Gestion Commune dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur Gilles MAURY, Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2021-MAIRIE-006 AFFECTATION DE RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de :

166 430.84 €, ainsi qu'un excédent de fonctionnement reporté de 28 888.33 €, décide, approuve (2 abstentions : G. Ramon, A. Compan-Richard), d'affecter ces résultats aux comptes

1068 – excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 137 542.51 €  
002 – excédent de fonctionnement reporté : 28 888.33 €

Du budget Primitif 2020

## **2021-MAIRIE-007 CLASSEMENT OU DECLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES, LA MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES (B2227)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'ancienne parcelle B 1592 a été divisée suivant le plan de division et bornage, référence 14576 du 29/06/2020 effectué par le Géomètre expert A. VACHER sis à Sommières. Cette division a créé plusieurs parcelles indépendantes et privées et un chemin (nouvelle parcelle B 2227) d'une longueur de 257,41 m.

Cette parcelle B 2227 devient le fond servant des parcelles B 2223, B 2224, B 2225, B 2226.

Monsieur le Maire propose que ce chemin d'une longueur de 257,41 m soit classé dans les voies communales sachant que la commune le récupèrera en l'état et s'engage à l'entretenir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve (3 abstentions : M. Pralong, A. Compan-Richard, G. Ramon) :

- Précise que le classement de la voie communale envisagée, d'une largeur de 5m, ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.
- Demande le classement de ce chemin dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;
- Demande la mise à jour du tableau de classement des voies communales.
- Autorise le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

## **2021-MAIRIE-008 ACHAT DE PARCELLE B 1101 MADON**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'acquérir une parcelle cadastrée section B 1101 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle B 1101, pour un montant de 1500 €, les frais liés à la vente restent à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et acte authentique afférents à ce dossier.

Question : Monsieur Pralong Maxime demande pourquoi un prix différent du foncier par rapport aux autres délibérations déjà passées. Monsieur le Maire informe que la commune achète au prix que l'administré a payé lors de leur acquisition.

## **2021-MAIRIE-009 MODIFICATION DES STATUTS SIAEP**

Vu la délibération prise en conseil syndical en date du 30 septembre 2020, il a été voté le changement de lieu du siège social du Syndicat AEP du Vidourle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que le siège du Syndicat AEP du Vidourle soit déplacé de la mairie de CRESPIAN, à la mairie de MONTPEZAT.

## **2021-MAIRIE-010 CREATION EMPLOI POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur territorial, en raison du départ par mutation de la secrétaire de mairie.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 2 mars 2021,

**Filière :** ADMINISTRATIVE

**Cadre d'emploi :** REDACTEUR

**Grade :** REDACTEUR TERRITORIAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :  
d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi est inscrit au budget, chapitre 012.

Question : Monsieur Pralong Maxime, Guillaume Ramon et Agnès Compan-Richard souhaitent connaître la procédure du recrutement de la nouvelle secrétaire, s'il y a eu beaucoup de candidatures, quels critères de sélections, si l'appel à candidature est toujours en cours.

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu une dizaine de candidatures, la fiche de poste est diffusée sur le vidéo projecteur pour répondre aux critères demandés, que cette personne sera responsable du personnel, que la candidate retenue est titulaire du concours de rédacteur, que la candidate commencera le lundi 8 mars.

**DECISIONS DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (L.2122-22 et L.2122-23)**

Avenant au bail loyer yoga pour 2020 dans le cadre de la pandémie.  
Crédit-Bail CLAAS, épareuse.  
Contrat d'entretien et maintenance EP avec l'entreprise Santerne Carmargue.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Pratlong demande si l'emploi civique a commencé. Monsieur Garcia lui répond qu'il a commencé aujourd'hui mardi 2 mars dont les missions sont la biodiversité et espaces verts.  
Madame Sauvaire Manuela demande s'il serait possible de faire à nouveau une information sur la vaccination proposée aux personnes âgées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H45.

J-M. ANDRIUZZI

C. BONICEL

H. BOUNOUA

A. COMPAN RICHARD

P. COQUARD

P.COULET

L. DURET

J.M. GARCIA

D. LECOURT

C. NARDINI

M. PRATLONG

G. RAMON

L. RIBIERE

M. SAUVAIRE

S. VOLPELLIERE